

préambule

Le développement durable est beaucoup plus qu'une grande et belle idée. C'est un enjeu vital pour l'avenir de notre planète, et le bien-être des générations à venir.

C'est pourquoi Chambéry a choisi d'être parmi les villes de France qui mettent en œuvre un « Agenda 21 », un terme abstrait, mais dont la traduction dans les faits et en actions est très concrète. Cet Agenda 21, (au sens d'Agenda : « liste de ce qu'on doit faire », et 21 : « pour le 21ème siècle ») entend en effet décliner au quotidien, dans tous les domaines, les engagements que prend la Ville en matière de développement durable.

Si cet Agenda figure dans le programme municipal, parmi les priorités politiques des élus, il est aussi l'expression des habitants, des citoyens, des associations, et de tous les acteurs qui se sentent concernés. Son élaboration a fait l'objet d'un long travail de préparation avec les habitants d'une part (12 ateliers de concertation et deux Forum grand public entre fin 2003 et 1er semestre 2004), et avec les élus et services municipaux d'autre part.

Le présent document affiche le résultat fructueux de ce travail. Il fixe des objectifs et des échéances. Il met en perspectives, et propose des voies nouvelles. Mais il se nourrit aussi des expériences déjà acquises par tous les intervenants, et en particulier par les services municipaux. Ces derniers, par leur professionnalisme, leur approche de terrain, seront les garants de la bonne réalisation de cet Agenda 21. La démarche devra s'appuyer également sur la participation citoyenne et bien sûr sur celle de tous les acteurs socioéconomiques.

Les axes du programme municipal qui ont orienté la rédaction du programme de l'Agenda 21 sont rappelés dans le sous-titre de chaque fiche action :

- 1 : Assurer à Chambéry un positionnement d'avenir
- 2 : Continuer une politique de qualité et de cohésion urbaines bénéficiant à tous les quartiers
- 3 : Intensifier les actions de développement durable
- 4 : Poursuivre l'effort de valorisation patrimoniale
- 5 : Renforcer l'attractivité de Chambéry
- 6 : Développer les services aux Chambériens
- 7 : Réussir Chambéry métropole

Ces orientations sont présentées selon 4 niveaux d'engagements complémentaires déclinés en 31 objectifs et 238 actions :

- 1 la Ville de Chambéry s'est engagée et s'est fixée **des objectifs volontaires** dans les trois domaines du développement durable – économique, social et environnemental – ainsi que dans l'organisation et la gestion municipales.
- 2 la Ville de Chambéry concrétise ces orientations autour d'un programme d'**actions opérationnelles**.
- 3 la Ville mobilise et associe **des partenaires** à son action ; elle incite ainsi à la démultiplication des actions. En matière de développement durable, la société ne peut pas tout attendre de la Ville et de ses services : d'autres collectivités (l'Agglomération, le Département, la Région, l'État, l'U.E...), les milieux économiques, le secteur associatif, les citoyens... ont leur part de responsabilité et pourront s'engager dans des actions complémentaires à celles de la Ville. L'implication des conseils de quartier sera recherchée pour l'impulsion et le suivi de certaines actions. Pour les compétences qui ont été transférées à Chambéry métropole, la Ville cherchera à s'impliquer pour ce qui la concerne, afin de relayer au mieux l'action intercommunale.
- 4 les ateliers et forums de concertation ont souligné l'urgence de l'évolution des comportements, des cultures, des pratiques. **L'action éco-citoyenne** et pédagogique, relayée par la communication, est donc une action à long terme, responsabilisante et « démultiplicative » : elle est privilégiée par la Ville qui s'appuiera pour cette tâche sur son service communication.